5 eme appel à projets DEFRA

Soumission : 20 février 2025
Durée : 2 a 4 ans
Porteur(s) : Entreprise

Objectifs

La recherche dans le domaine de la sécurité et de la défense est essentielle pour maintenir l'avance militaire et technologique de la Belgique en matière de défense, afin de faire face aux défis actuels et futurs en matière de sécurité.

À cette fin, le ministère de la Défense cherche à développer et à renforcer les liens entre la Défense, les institutions nationales de recherche et l'industrie.

Thème 1 - L'IA à l'appui des opérations 2 M€
Thème 2 - CYBER 2 M€
Thème 3 - Evacuation des blessés médicaux 2 M€
Thème 4 - Technologies de déminage 2M€
Thème 5 - Biotechnologies et amélioration/augmentation humaine (BHEA) 2 M€
Thème 6 - Technologies des capteurs 2 M€
Thème 7 - Protection des infrastructures maritimes essentielles 2 M€
Thème 8 - Systèmes aériens sans pilote 2 M€
Thème 9 - Appel ouvert : Recherche liée à la défense 4 M€

Conditions d'éligibilité

• Le partenariat de projet doit être composé d'une triple hélice où le milieu universitaire et l'industrie travaillent ensemble pour promouvoir la R&T pour la défense.
• Des exigences spécifiques de partenariat par thème sont définies à la section 3.5.
• Les instituts de recherche et/ou les entreprises externes au projet (autres que les partenaires de projet financés et non financés) peuvent confirmer leur intérêt et leur engagement à contribuer au projet via des contributions en espèces ou en nature en remplissant la lettre d'engagement en espèces ou en nature
Plus d'informations sur le site de Belspo : Lien

Budget

Dépendant du projet, dans les limites du budget du thème

Bailleur de fonds

- **BELSPO**

Mots-clés

Biotechnologie | Capteurs | Cybersécurité | Défense | Electronique | Informatique | Technique

Contacts SynHERA

- Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)

Critères de sélection

Le partenariat du projet doit s'inscrire dans une composition en triple hélice où le monde universitaire et l'industrie travaillent ensemble

Les entreprises (y compris les PME) répondant aux critères suivants sont des partenaires éligibles :

- La société doit avoir des activités opérationnelles et/ou de recherche sur le territoire belge.
- La société doit avoir une personnalité juridique et son siège social en Belgique. La personnalité juridique est exigée au plus tard lors de la signature du contrat de recherche.
- Au moment de la signature du contrat, la société doit avoir rempli ses obligations en matière de paiement des impôts et des cotisations sociales.